



Déclaration préalable à la CAPL Classe exceptionnelle des certifié-es (2017)

(promotion avec effet rétroactif au 1er septembre 2017) - mercredi 28 mars 2018.

Madame le Vice-Recteur, Monsieur le DRH,

Nous avons demandé le report de cette CAPL prévue le mardi 20 février à 15h30, CAPL pour laquelle un grand nombre de commissaires n'ont reçu la convocation que le jour même à midi. Monsieur le DRH nous a répondu qu'en raison du calendrier national cela était impossible. Pourtant la CAPA de l'académie d'Orléans-Tours n'aura lieu que le 03 avril.

Nous considérons qu'il n'est pas acceptable de maintenir ces instances malgré nos demandes de report. Nos collègues, déjà en grandes difficultés pour assurer leur mission d'éducation, méritent des instances paritaires composées de leurs représentants. Le dialogue social consiste aussi à tenir compte des circonstances exceptionnelles qui rendent tout déplacement impossible, voire dangereux actuellement pour l'ensemble de la communauté éducative.

Pour la CAPL d'aujourd'hui les convocations nominatives ont été envoyées à des commissaires qui ne peuvent y siéger car sur les listes des promouvables.

Les documents préparatoires ne nous ont été fournis qu'en version papier entraînant ainsi des difficultés d'exploitation.

Enfin s'il y a eu un tirage au sort de commissaires, vous voudrez bien nous indiquer qu'elles en ont été les modalités?

La FSU s'est déclarée favorable au PPCR, qui en créant la classe exceptionnelle met en place de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière qui ouvrent des perspectives intéressantes pour les personnels qui subissent une forte dégradation de leur pouvoir d'achat, accentuée depuis le mois de janvier par la hausse de la CSG, des prélèvements retraite, le gel du point d'indice et le retour de la journée de carence.

A propos des documents mis à notre disposition nous constatons ;

À la lecture des avis des chefs d'établissement, des IPR, il nous est apparu impossible de comprendre comment le vice-recteur a pu choisir d'attribuer un avis "excellent" ou juste "satisfaisant". Nous pouvons citer l'exemple de collègues pour lesquels les appréciations des CE ne tiennent pas compte de l'ensemble de leurs carrières, mais de leur simple mission accomplie depuis le début de l'année scolaire. Cela est du bien sûr à la faiblesse du nombre de promotions (qui pourrait être un critère d'attractivité du territoire), mais aussi à l'impossibilité d'évaluer objectivement le mérite que vous imposez à la profession.

Le problème de la rotation des promotions se pose dans un système de contingent. La note de service ministérielle met l'accent sur le fait qu'il est nécessaire de préserver des possibilités de promotions c'est à dire promouvoir en priorité les collègues proches de la retraite. Dans certains cas, avec les mêmes appréciations des CE et des Inspecteurs, les collègues les plus proches de la retraite ont une appréciation moindre du vice-recteur.

Nous vous demandons donc de promouvoir les collègues les plus âgés afin de préserver les possibilités de promotions pour les prochaines années. C'est pour nous la principale préoccupation.

La note de service précise également que la diversité et la représentativité des disciplines doit être respectée. Deux disciplines (éco-gestion et Histoire-géographie) qui ne représentent que 14% des promouvables obtiennent presque un tiers des promus. Et la discipline la plus représentée (mathématiques) aucun.

Avec la suppression du 80/20, nous demandons aussi la suppression des avis et la prise en compte de la seule ancienneté pour déterminer les promus.

Par ailleurs, un grand nombre de collègues a été écarté du vivier 1 du fait de critères ministériels arbitraires. Ce sont notamment ceux qui exercent depuis des années en BTS, des formateurs, ou encore des collègues affectés sur les établissements ZEP avant 1990. Ces éléments devraient pouvoir convaincre le ministère de revoir complètement la répartition 80/20, si les critères restent en l'état, les effectifs du vivier 1 seront très vite taris.

Pour la préparation de cette CAPL, il aurait été nécessaire d'avoir les moyens de vérifier les éléments d'inscription au vivier 1, la liste des collègues dont la candidature a été refusée, avec le motif du refus. Il aurait aussi été important de nous communiquer un listing complet du corps des certifiés de l'académie afin de pouvoir mesurer les inégalités de traitement entre disciplines et entre genres. Pour nous, la recherche de proportionnalité est à réaliser sur la totalité du corps et non pas sur les seuls promouvables. Cela permettrait de corriger en partie les inégalités accumulées tout au long de la carrière.

Pour terminer, nous demandons que des améliorations soient apportées rapidement, dès la prochaine campagne qui commencera d'ici quelques semaines.